

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bouliac - Canalisation de gaz naturel DN 200 Tresses-Bouliac - Mise en
compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Avis**

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Une grande partie de la rive droite de l'agglomération bordelaise est actuellement alimentée par la canalisation de gaz Toulouse-Bordeaux qui traverse la Garonne au niveau du pont ferroviaire Saint Jean.

Dans le cadre du projet de Ligne à Grande Vitesse entre Bordeaux et Paris et de la suppression du pont, les canalisations de gaz actuelles de franchissement de la Garonne vont être détruites.

Le projet correspond à la mise en place d'une canalisation DN 200 sur un linéaire de 5,7 km entre Tresses et Bouliac. La canalisation se raccordera au nord à la canalisation existante Salleboeuf-Cenon.

L'objet du projet est d'assurer le transport de gaz en rive droite à partir de la canalisation existante Salleboeuf-Cenon. La configuration du tracé permet l'abandon de canalisations anciennes traversant actuellement des zones urbanisées, ce qui est bénéfique en matière de sécurité.

Ces aménagements nécessitent une déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du PLU.

En effet, le projet nécessite le déclassement d' Espaces Boisés Classés (EBC) situés sur la commune de BOULIAC, sur les planches graphiques du PLU n° 36 et 41, pour une superficie totale de 21 713 m², ainsi que l'inscription de Plantations à Réaliser (PAR) :

- document graphique n° 36 : dans la zone N1, déclassement d'une bande d'EBC de 14 m d'emprise sur les parcelles AE 68 et 69, au sud est du domaine du Pian, pour une superficie de 2 885 m² environ.
- document graphique n° 41 : dans la zone N1, déclassement d'une bande d'EBC de 14 m d'emprise sur les parcelles AE 69 à 71, 150 et 318, au sud est du domaine du Pian, pour une superficie de 6 639 m² environ.

- document graphique n° 41 : dans la zone N2h, déclassement d'une bande d'EBC de 14 m d'emprise sur les parcelles AK 98, à l'est du lieu-dit CANTIN, pour une superficie de 100 m² environ.
- document graphique n° 41 : dans la zone N1, déclassement d'une bande d'EBC de 14 m d'emprise sur les parcelles AK 99, 117 et 119 au lieu-dit Saint-Aimant, AK 150, 489, 506 au nord de l'institut Macanan, AK 153, 174 à 177 au lieu-dit Verlet, AK 168 à l'est de la RD n°10, pour une superficie de 12 089 m² environ.

La totalité du tracé de la canalisation de gaz sera inscrite dans les annexes du PLU relatives aux servitudes d'utilité publique de type I3 (report sur le document graphique et dans la liste des servitudes d'utilité publique pour les planches 36 et 41).

Une enquête publique s'est déroulée du 27 août au 28 septembre 2007 au cours de laquelle notre établissement public a formulé les observations ci-après :

- le descriptif de la chronologie de la procédure doit être inversé,
- la représentation graphique des PAR n'est pas conforme à la légende du PLU communautaire et va poser un problème de lecture au regard de la taille minimale de la modification.

A l'issue de l'enquête publique le commissaire enquêteur a émis :

- un avis favorable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLU de la CUB sous réserve que
 - . la superficie des EBC à créer soit précisée sur la commune de Bouliac,
 - . les observations formulées par la CUB soient prises en compte.

S'agissant de la création d'EBC évoquée, il s'agit en fait de Plantations à Réaliser.

Nous vous demandons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir émettre un avis favorable sur les documents suivants présentés par monsieur le Préfet, conformément aux dispositions des articles L 123-16 et R 123-23 du code de l'urbanisme, à savoir :

- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint,
- le rapport du commissaire enquêteur,
- le dossier de mise en compatibilité du PLU.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 21 DÉCEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 21 DÉCEMBRE 2007</p>
--

M. SERGE LAMAISON

